Image not found or type unknown

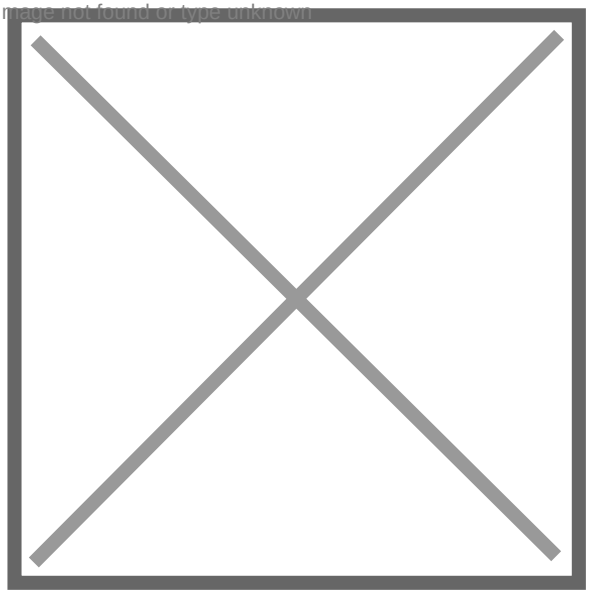

Stage et 3 cdd d'affilée est ce légal?

Par **caroline2_b**, le **09/04/2008** à **16:24**

Bonjour,

J'ai effectué un stage durant 9 mois dans une entreprise au sein de laquelle j'occupais un poste de salariée mais n'avions pas pu nous mettre d'accord sur le salaire et n'ayant pas d'expérience j'ai accepté le stage car je continuais à être rémunérée par les assedics

A la fin de mon "stage" j'ai effectué 3 CDD d'affilée, tout ça sur une période de 2 ans durant laquelle on m'a laissé croire que j'aurais un CDI derrière....
Mon dernier CDD etait fin décembre 2006 et il n'a jamais été transformé en CDI.
Je souhaite saisir les prud'hommes ais je une chance? De combien de temps dispose t'on après les faits? (je ne l'ai pas fait auparavant car j'avais peur des conséquences pour mes recherches d'emploi).

merci d'avance pour votre aide!

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **16:28**

bonjour, de mémoire il me semble que que c 3 CDD maximum donc vous n 'avez pas baucoup de recours. Apres rien ne vous empeche de contacter les prud hommes et essayer. bonne chance cordialement

Par **caroline2_b**, le **09/04/2008** à **16:36**

Merci pour votre réponse je vais voir avec les prud'hommes!
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés